Mesure des métaux lourds à Rennes en 2019

Document mis à jour trimestriellement

Dernière mise à jour : 06/01/2020

I. Présentation - méthodologie

Quatre métaux lourds dont la surveillance dans l'air ambiant est réglementée (cadmium, nickel, plomb et arsenic), sont mesurés en Bretagne au niveau de deux stations de mesure :

- la station urbaine de fond « Pays-Bas » à Rennes (35),
- la station rurale nationale de Guipry (35).

Les résultats pour le site urbain de fond de Pays-Bas sont présentés dans ce document.

A Rennes, des prélèvements hebdomadaires sur la fraction PM10 des poussières, sont réalisés à l'aide de préleveurs bas débit (1 m³/h).

Ces prélèvements, répartis sur l'année, représentent au moins 14% de l'année, minimum réglementaire requis [Directive 2004/107/CE].

Ces prélèvements sont réalisés conformément à la norme NF EN 14902 (2005).



Site de mesures Pays Bas à Rennes

Réglementation [Code de l'environnement - articles R221-1 à R221-3]	Arsenic	Cadmium	Nickel	Plomb
Valeurs cibles* (sur l'année civile)	6 ng/m³	5 ng/m³	20 ng/m ³	-
Valeur limite**	-	-	-	0.5 μg/m ³

^{*}Valeur cible : niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble, applicable depuis le 31 décembre 2012.





^{**}Valeur limite : niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.

Mesure des métaux lourds à Rennes en 2019

II. Résultats des mesures en métaux lourds

RENNES - Station urbaine de fond Pays Bas

Les résultats disponibles à ce jour sont repris dans le tableau ci-après.

Date et heure TU de début	Date et heure TU de fin	Nickel (en ng/m³)	Arsenic (en ng/m³)	Cadmium (en ng/m³)	Plomb (en µg/m³)
08/01/2019 08:41	15/01/2019 08:29	0,02 *	0,25	0,02 *	0,0017
12/02/2019 10:05	19/02/2019 07:55	1,31	0,49	0,16	0,0042
12/03/2019 13:07	19/03/2019 10:09	0,02 *	0,02 *	0,02 *	0,0002 *
09/04/2019 08:29	16/04/2019 07:39	0,02 *	0,35	0,02 *	0,0028
07/05/2019 10:50	14/05/2019 07:31	0,02 *	0,02 *	0,02 *	0,0010
11/06/2019 12:25	18/06/2019 07:59	0,02 *	0,02 *	0,02 *	0,0002 *
09/07/2019 08:00	16/07/2019 12:42	1,48	0,28	0,01 *	0,0016
20/08/2019 07:21	27/08/2019 13:33	1,94	0,27	0,01 *	0,0016
10/09/2019 07:41	17/09/2019 08:19	0,02 *	0,27	0,02 *	0,0016
08/10/2019 07:42	15/10/2019 08:11	0,02 *	0,02 *	0,02 *	0,0002 *
12/11/2019 09:07	19/11/2019 10:37	0,02 *	0,29	0,02 *	0,0022

Moyennes annuelles glissantes (01/12/18 au 30/11/2019	0.41 ng/m ³	0.19 ng/m³	0.03 ng/m ³	0.0015 μg/m³	
--	------------------------	------------	------------------------	--------------	--

^{*} Inférieur à la limite de quantification

ND : Non déterminé

TU – temps universel

MOYENNES ANNUELLES glissante 01/12/18 au 30/11/19 :

Les moyennes annuelles des 4 paramètres sont inférieures aux valeurs limites réglementaires.



